L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 26 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

IX.

UN GRAND BAL.—Suite.

Tout en ayant l'air de questionner Frédéric sur ses travaux, ses espérances, etc., Saint-Vallier l'interrogeait adroitement sur les habitants de la maison et surtout sur la famille Tournaire, à laquelle il sembla prendre beaucoup d'intérêt.

Outre le but secret qu'il paraissait poursuivre en questionnant Frédéric sur cette famille, le baron avait évidemment l'intention d'étudier M. Muhldorf, car il ne quittait pas des yeux la physionomie du jeune homme.

Ce dernier s'aperçut de cet examen, et il en fut d'autant plus embarrassé que, se sentant un peu coupable envers le baron, il craignait que la curiosité de M. de Saint-Vallier ne provînt d'un sentiment de jalousie. Aussi fut-il enchanté de voir arriver le duc et la duchesse de Narbière au-devant desquels dut aller M. de Saint-Vallier ce qui laissait à Muhldorf un excellent prétexte pour couper court à cet entretien.

—Ce garçon-là serait pour nous un instrument précieux sous bien des rapports, se dit un instant après M. de Saint-Vallier, en cherchant des yeux l'étudiant. Mais comment le prendre? Quel peut être sa corde sensible? L'argent? Non, d'après ce que m'a dit Jean.... La vanité?.... Non.... il porte fièrement son habit râpé.... L'ambition? .... peut-être.... On pourrait essayer. Ou bien encore l'amour.... Oui. Il me semble qu'il regarde la baronne avec des yeux!...... Diable! Est-ce que.... Il faudra que j'étudie ce garçon.

Quoique la baronne l'eût soigneusement dissimulé, elle avait pourtant remarqué que la toilette de Frédéric laissait fort à désirer. Or, une femme est sensible à la plus petite chose qui touche celui qu'elle aime. Elle voudrait qu'il fût apprécié par tout le monde comme par elle.

Elle connaissait la fierté un peu ombrageuse de Frédéric et redoutait pour lui quelques-uns de ces coups d'épingle qui font plus souffrir certains caractères qu'un coup de poignard.

—Il ne connaît personne ici, pensa-t-elle. Jean ne peut pas rester toujours avec lui...... Il va se trouver si seul!....

Et tout en échangeant des saluts, des sourires et des poignées de main, la jeune femme oubliait ses nobles invités pour ne songer qu'à l'obscur étudiant.

Au nombre des amies intimes de Mme de Saint-Vallier se trouvait une vieille comtesse de Taverly, la femme la plus aimée et la plus respectée du faubourg Saint-Germain.

Mme de Taverly étant à la tête de plusieurs œuvres de bienfaisance, la baronne prit ce prétexte pour lui présenter M. Muhldorf, dont elle eut soin auparavant de lui raconter et de lui faire raconter par M. de Ruzolles la vie laborieuse et le dévoûment aux généreux devoirs de sa profession.

Un peu intimidé d'abord, mais bientôt soutenu par le regard presque affectueux de la baronne et par la bienveillance évidente de sa compagne, Frédéric reprit son assurance. Il répondit avec sa franchise et sa clarté habituelles aux questions des deux dames ainsi qu'aux taquineries de M. de Ruzolles.

Il fut extrêmement touché de la considération que lui témoignait la baronne et du tact exquis avec lequel Mme de Saint-Vallier semblait chercher à mettre en évidence ses bonnes qualités, ainsi qu'à donner de lui une bonne opinion à Mme de Taverly. M. de Ruzolles aussi s'employait de son mieux, mais il le laissait trop voir, ce qui embarrassait quelquefois son ami.

Frédéric fit complètement la conquête de Mme de Taverly.

— Il est charmant, votre jeune étudiant, dit un instant après la comtesse à Mme de Saint-Vallier. Il a une modestie, une droiture!... et en même temps un tact parfait, étonnant même pour un garçon qui ne sait rien du monde. Son habit n'est pas à la dernière mode, puis je lui soupçonne peu de vocation pour les gants paille; mais je voudrais bien que notre vaurien de Jean n'eût que des amis comme lui.

Mme de Saint-Vallier fut si heureuse de cet éloge qu'elle aurait volontiers embrassé la comtesse.

— Vous avez fait la conquête de Mme de Taverly, monsieur Muhldorf, dit-elle un instant après en passant à côté de Frédéric, et avec un accent dans lequel vibrait toute la joie qu'elle éprouvait de voir apprécier ainsi celui qu'elle aimait.

M. Muhldorf le comprit. Aussi fut-il doublement heureux de la bonne opinion de la comtesse d'abord, et surtout de la satisfaction qu'avait paru en éprouver Mme de Saint-Vallier. Il vint un moment cependant où Frédéric se trouva seul et se sentit pour ainsi dire perdu dans ce monde inconnu. Malgré les efforts de la baronne et du marquis pour l'y naturaliser, il s'y sentait dépaysé.

Il régnait autour de lui une atmosphère de luxe, d'élégance avec laquelle il n'était pas en harmonie. Tout en s'estimant avec raison au-dessus de quelques-unes de ces poupées à favoris frisés, à cheveux pommadés, à raie dans le dos et aux sourires mécaniques, qui sautillaient en mesure devant lui, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître qu'ils étaient mieux mis, mieux tournés et plus élégants que lui. Puis, ridicules ou non, ils étaient dans leur milieu et leur nullité même les empêchait d'y faire tache.

Lui, au contraire, sentait qu'il n'était pas de la maison, comme on dit vulgairement. Peu lui aurait importé par ailleurs, si cette maison n'avait été celle de Mme de Saint-Vallier; mais, lui, qui n'avait aucune ambition pour lui-même, il eût voulu en ce moment être prince, sénateur, et vingt fois millionnaire pour que, sous aucun rapport, Mme de Saint-Vallier n'eût eu à rougir de son choix. Parfois, en songeant aux obstacles de tous genres qui le séparaient de la baronne, et qu'il comprenait maintenant mieux que jamais, il éprouvait un profond découragement et une sorte de frayeur de l'avenir.

— Jamais elle ne pourra m'aimer, murmurait-il tristement.

Et son œil inquiet cherchait la baronne.

Un rayon partant des grands yeux de la jeune femme suffisait pour dissiper l'obscurité qui semblait se faire autour du cœur de Frédéric. Mais, absorbée malgré elle par ses devoirs de maîtresse de maison, Mme de Saint-Vallier ne pouvait venir de son côté aussi souvent que tous deux l'auraient désiré.

Deux ou trois fois, d'ailleurs, tandis qu'elle causait avec M. Muhldorf, elle avait surpris dans une glace le regard de M. de Saint-Vallier fixé sur eux. Quoique le baron eût cessé depuis bien longtemps d'être jaloux, cette espèce d'inquisition tourmentait un peu Valentine.

Au milieu de ces splendides salons où chacun l'entourait d'hommages, elle se surprenait à regretter la petite chambre où Frédéric et elle avaient tant de fois causé tout bas au chevet d'un malade.

A la fin du bal, Frédéric se trouva dans une perplexité qui paraîtra ridicule à bien des gens, mais que comprendront les personnes vivant comme lui en dehors d'un certain monde. Il voyait que le salon devenait désert, et ne savait comment s'en aller.

Il aurait pu évidemment partir sans rien dire, comme tout le monde; mais il lui en coûtait de s'éloigner sans prendre congé de Mme de Saint-Vallier.

Malheureusement, celle-ci n'était jamais seule. S'exagérant encore les défauts de sa toilette et sa propre gaucherie, Muhldorf frémissait à l'idée de traverser le salon presque désert et de supporter l'examen des interlocuteurs de la baronne.

— Quand la personne qui se trouve maintenant avec Mme de Saint-Vallier la quittera, j'irai dire adieu à la baronne, murmura-t-il.

La personne en question partait. Puis, tandis que Frédéric hésitait encore, une autre personne s'emparait de Mme de Saint-Vallier.

Une demi-heure au moins s'écoula ainsi.

Il ne restait bientôt plus qu'une douzaine de personnes. Même sans aller dire adieu à Mme de Saint-Vallier, Frédéric ne pouvait désormais quitter le coin dans lequel il s'était tenu jusque là, et traverser toute la longueur du salon sans attirer l'attention.

Il sentait tellement combien sa position allait devenir ridicule qu'il en avait une sueur froide.

Or, à l'âge de Frédéric, et surtout avec son caractère, on aimerait mieux sauter d'un second étage dans la rue, que d'être ridiculisé auprès de la femme qu'on aime.

Heureusement pour lui, Mme de Saint-Vallier devina ce qu'il éprouvait. Elle trouva moyen de s'approcher de lui et de l'appeler en souriant par un geste presque amical.

Elle causait en ce moment avec la comtesse de Taverly et M. de Larsigny, ce vieillard original que nous avons vu arriver avec sa casquette, son parapluie et ses diamants chez M. Portin, le bijoutier.

Quoiqu'il aimât beaucoup le whist, le vieux comte allait fort rarement dans le monde, mais il ne savait rien refuser à sa jolie cousine, chez laquelle d'ailleurs, il trouvait toujours à organiser quelque chose pour ses œuvres de bienfaisance. Fortement prévenu en faveur de Frédéric, par la baronne et par Mme de Taverly, le comte lui fit un assez bon accueil.

Suivant son habitude, cependant, il le tint pendant quelque temps sous un regard fixe et perçant qui aurait intimidé des gens plus hardis que M. Muhldorf; mais ce dernier, qui n'avait pas vis-à-vis de lui les mêmes motifs d'embarras qu'envers M. de Saint-Vallier, soutint bravement ce regard.

Ainsi que l'espérait bien Mme de Saint-Vallier qui avait habilement choisi, pour les leur présenter, les deux personnes de son cercle intime qu'elle supposait devoir être les plus sympathiques à M. Muhldorf, l'étudiant plut à M. de Larsigny, dont il n'était pourtant pas aisé de gagner à première vue les bonnes grâces. Le comte demanda au jeune homme divers renseignements sur l'organisation intérieure de l'hospice auquel il était attaché, et se montra des plus gracieux à son égard.

Parlant de choses qu'il connaissait parfaitement et voyant qu'on l'écoutait avec un réel intérêt, Frédéric ne tarda pas à reprendre la figure expressive et intelligente qui lui était habituelle. Durant quelques minutes, il oublia toutes les petites humiliations qu'il avait éprouvées, et ce fut le cœur plus joyeux et plus léger qu'il dit adieu à Mme de Saint-Vallier.

Au moment du départ elle lui tendit gracieusement la main.

Il ne put s'empêcher de serrer cette jolie main par un muet remerciment. Il lui sembla qu'une légère pression avait répondu à la sienne. Il n'avait pas tout à fait tort. Un moment, en voyant de loin la tristesse de Frédéric, la baronne avait presque regretté de l'avoir placé dans une position dont elle devinait, mais trop tard, les petites souffrances, et peut-être aussi les dangers pour elle-même et pour lui; mais malgré son inexpérience du monde et ses dehors un peu rustiques, Muhldorf avait montré tant de tact et de fière résignation que, pour elle et pour lui, la baronne en savait un gré infini au jeune étudiant.

XX.

SUITE DU GRAND BAL.

Quels qu'eussent été les enivrements de cette soirée, la réflexion fit comprendre le lendemain à Muhldorf qu'elle ne devait plus se renouveler pour lui.

Il ne se sentait plus le courage d'endosser une seconde fois l'habit râpé qu'il avait si bravement porté. Il sentait vaguement, en outre, que la présence fréquente chez Mme de Saint-Vallier d'un individu aussi gauche et aussi mal vêtu que lui pouvait donner lieu à conjectures désagréables pour la jeune femme. Puis, il y avait encore une autre considération, la plus puissante de toutes peut-être, parce qu'elle était, pour ainsi dire, la plus palpable. Forcé, par l'exiguïté de ses ressources, de veiller sur ses dépenses jusqu'au dernier sou, Frédéric calculait tristement qu'avec les cravates, les gants et tous les accessoires indispensables de la toilette de bal d'un homme un peu convenable, absorberaient presque tout le budget qui devait suffire à toutes les dépenses du mois.

Ce sont là des détails qui excitent le sourire de bien des gens, et qui pourtant ont fait pleurer plus d'un homme de cœur à son début dans la vie.

Muhldorf se vit donc obligé de renoncer aux soirées de l'hôtel de Saint-Vallier.

Quelques jours plus tard, il se trouvait chez les Tournaire avec la baronne.

M. Tournaire était maintenant sur pied, quoique un peu faible encore; il devait entrer chez M. Cambray, son nouveau patron, le lundi suivant.

L'employé ne se doutait guère du motif qu'avait Muhldorf à déployer toute sa science pour activer son rétablissement. Maintenant que M. Tournaire était guéri et qu'il allait passer toutes ses journées hors de chez lui, adieu les heures fortunées qui réunissaient la baronne et Frédéric à son chevet. Depuis l'arrivée de Denise déjà, les entretiens de Mme de Saint-Vallier et du jeune étudiant étaient souvent troublés par le bavardage et surtout par la curiosité de Mme Tournaire. Celle-ci n'avait ni le tact ni la discrétion de son mari.

Comme on dit vulgairement, elle ne savait pas se tenir à sa place.

Ne comprenant pas que c'était surtout à la pauvreté de ses hôtes que s'adressaient les manières presque affectueuses de la baronne, elle avait trop de tendance à se familiariser avec Mme de Saint-Vallier. Son mari le lui avait fait remarquer deux ou trois fois, mais elle lui avait répondu avec impatience qu'elle savait se conduire, qu'elle n'était pas une bête, et qu'elle ne se laisserait jamais mépriser dans sa propre chambre.

Quelquefois néanmoins, Mme de Saint-Vallier et Frédéric, poussés à bout, se mettaient à causer à demi-voix. Au bout de cinq minutes, Denise ne manquait jamais d'avoir quelque chose à ranger à côté des deux jeunes gens. Elle s'en approchait en louvoyant, et tâchait de surprendre par-ci par-là un mot qui la mit sur la trace du sujet de l'entretien. La baronne et Frédéric auraient certainement pu parler tout haut, car en prenant le mot à mot de leur parole, l'individu le plus soupçonneux n'aurait pu trouver à les blâmer. Mais le ton dont ces paroles étaient prononcées et le regard qui les accompagnait leur donnaient un tout autre sens et produisaient l'effet de ces encres invisibles qui, exposées à la flamme, forment une seconde lettre sur le même papier.

Lorsque l'employé s'approchait d'eux, les regardait et se mêlait même à leur conversation, son intervention ne gênait en rien les deux jeunes gens. Ils sentaient que Tournaire n'y mettait aucune curiosité. Ses yeux n'avaient pas cette inquisition furtive de ceux de sa moitié, qui pourtant, hâtons-nous de le dire, agissait ainsi sans aucune intention malveillante.

Malgré le dépit que ressentait fort à tort sa petite vanité de se voir ainsi tenue à l'écart, elle éprouvait autant de reconnaissance que d'affection pour ses bienfaiteurs. Tout en grommelant quelquefois contre eux quand ils n'étaient plus là, elle n'eût certainement pas hésité un instant à risquer sa propre vie pour sauver la baronne ou Frédéric de quelque danger.

Quoique les deux jeunes gens eussent regretté plus d'une fois, dans leur for intérieur, le temps où ils causaient à voix basse au chevet du malade endormi, leurs entretiens actuels valaient encore mieux que la séparation dont les menaçait désormais l'absence de M. Tournaire.

Le jour dont nous parlons, Mme Tournaire fut obligée de faire une course. Un instant après, l'employé sortit à son tour pour aller chercher chez le tailleur un costume complet que M. de Ruzolles donnait à Tournaire.

Tous deux étaient tristes.

Même en causant de choses insignifiantes, l'expression inquiète et pensive de leur regard trahissait les préoccupations que leur causait le changement qui allait s'opérer dans leurs relations.

Au fond du cœur, tous deux étaient décidés à trouver quelque moyen de se revoir, mais lequel?

Pour cela, ils auraient eu besoin de se concerter, et aucun d'eux n'osait aborder franchement la question.

Répondant à sa propre pensée, après un instant de silence, Mme de Saint-Vallier dit enfin à l'étudiant:

—Puisque vous aimez la musique, monsieur Frédéric, n'oubliez pas qu'il y aura toujours une place pour vous dans ma loge le mercredi.

Ces paroles si simples firent surgir tout un monde de pensées dans le cerveau de Frédéric. Il songea que bientôt il n'allait plus revoir Mme de Saint-Vallier, et que sa pauvreté ne lui permettrait même pas de profiter des occasions que l'adorable jeune femme lui offrait de se retrouver avec elle. La sensation qu'il éprouva fut si vive et si imprévue, qu'il n'eut pas le temps de la maîtriser et que les larmes lui vinrent aux yeux.

(A continuer.)

SPECTACLES.

ACADEMIE de MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.
J. Kittredge.......Trésorier.

GRAND CIRQUE ROYAL DE CHIARINI
composé
Des Ecuyères les plus accomplies,
Des Ecuyers les plus habiles,
Des Acrobates les plus intrépides,
D'équilibristes, de comiques,
Des Chevaux les mieux dressés du monde.
CHANGEMENT COMPLET DE PROGRAMME.
Nouvelles pièces.......... Nouveaux..... [illegible]
Le signor CHIARINI dans l'arène, sur son [illegible] cheval ZEFERO.—Grande représentation SAMEDI A MIDI. 24 sept

---

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligue Morgan — Steamers de la Malle des Etats-Unis.
SERVICE JOURNALIER.
Excepté le dimanche.

Départ MERCREDI, 26 septembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf
MARY,
en fer, à basse pression et à aubes, capitaine A. L. Myers partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.
Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
2 sept—1 Au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.
—Steamers de la malle des Etats-Unis.—
Ligne de Morgan.
Départ, SAMEDI, 29 septembre, à huit heures du matin.
Passage pour Galveston $15.
Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.
Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allége.
Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes
HARLAN,
commandant John Lewis,
partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St Joseph.
Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
26 sept— Au coin des rues Camp et Commune.

MATAMOROS.
Partira SAMEDI, 29 septembre positivement, le steamer PISANO. A vapeur remonte la rivière jusqu'à la ville de Matamoros.
Pour fret ou passage s'adresser à
ELHM J. FORSTALL & SONS,
26 sept—3t 30, rue Carondelet.

Pour Brazos Santiago—Directement.
Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.
Partira JEUDI, 27 septembre, à 5 heures P. M. POUR BRAZOS SANTIAGO
Le steamer à basse pression et à roues latérales,
ST-MARY,
Capitaine Trip.
Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St Joseph.
Pour le fret ou le passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
15 sept au coin des rues Camp et Commune

Bureaux de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.
Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY ET BILOXI.
Le nouveau bateau en fer et à basse pression,
FRANCES,
Joe Walker, commandant,
partira régulièrement pour les endroits susdits, comme il est dit ci-dessous.
Le lundi, à l'arrivée des trains de Pontchartrain de 7½ h. A. M.,
Le mardi " " 9 "
Le jeudi, " " 9 "
Le samedi, " " 4 h. P. M.
Pour revenir, il repartira de Pascagoula le mercredi et le dimanche matin; de Mississippi City et Biloxi, le lundi soir et le vendredi matin, touchant à tous les endroits à l'exception d'Ocean Spring.
Le mardi et le samedi il ira jusqu'à Pascagoula.
I. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Commune
Ces voyages seront faits régulièrement, à moins que le mauvais temps ou la marée basse n'y mette obstacle.
AVIS—Le steamer Frances se retirera de la route ci-dessus pour cette saison, au 30 de ce mois.
10 août

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.
—Steamers de la malle des Etats-Unis.—
Ligne de Morgan.
Départ, MERCREDI, 26 septembre, à huit heures du matin.
Passage pour Galveston: $15.
Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.
Le frêt pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.
Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes
I. C. HARRIS,
commandant J. B. Lockwood,
partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
22 sept Au coin des rues Camp et Commune.

BATEAU DU LAC.
Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.
Pour Mandeville et Madisonville tous les jours
Pour Covington, le lundi, le mercredi et le vendredi.
Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:
TOUS LES JOURS (excepté le samedi et le dimanche) à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.
Le SAMEDI le départ aura lieu à l'arrivée du train de 3 heures P. M., et le DIMANCHE à l'arrivée du train de six heures et demie du matin.
Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, ou plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, ou plus tard.
LOUIS FRIGERIO Jr.
24 sept—1m No 28, rue de Chartres

POUR LES STATIONS DE BAINS
DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI ET OCEAN SPRINGS.
Le beau et très rapide marcheur, steamer
CAMELIA
capitaine W. L. Cozzens,
continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit:
Le LUNDI, à six heures et demie du matin, à l'arrivée du train du char Pontchartrain.
Le MARDI, à 9 h., do do do
Le JEUDI, à 9 h., do do do
Le SAMEDI, à 2 h., do do do
Pour revenir, il partira:
Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin.
Le LUNDI soir, Le VENDREDI matin.
Le LUNDI, le bateau ira directement à Biloxi; il en repartira le même soir, touchant alors à toutes les autres stations.
Prix du passage............ $4 00.
Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.
Le samedi, on ne recevra positivement plus de fret après l'arrivée du train de midi.
Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
1 août 19 rue Carondelet.

A vendre à l'encan le 1er octobre à moins d'une vente à l'amiable avant cette époque.
Le steamer anglais MEXICO, de première classe, en bon état et prêt à prendre la mer. Pour plus d'informations, s'adresser au capitaine, à bord, au pied de la rue Erato, 1er District, ou à
M. S. HALL & CO,
11 sept—21 f Rue Poydras, No 30.

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.
LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation de ce vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux [illegible] les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIÉ
No 2[illegible], rue Vieille-Levée.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."
VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
EVENING STAR	2400 "	Knapp, "
GUIDING STAR	2600 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Veneier, "
HAVANA	2000 "	Furber, "
MONTEREY	1400 "	Whitman "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "
MATANZAS	1400 "	
MISSOURI	1400 "	

Le vapeur
MISSISSIPPI,
Partira SAMEDI, 29 septembre 1866, à 7 h. P. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAM CREEVY, agent,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président,
15 août No 5, Bowling Green, New-York.

Seule ligne directe pour la France
Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	Samedi 22 sept.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 6 oct.
EUROPE	Lemarié	Samedi 20 oct.

Prix du passage en or.
Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.
Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.
Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.
L'assistance médicale ne coûtera rien.
Pour plus d'informations s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
agent, 58 Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. PERRILIAT, 33 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.
Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 33. Carondelet. 9 fév

De New-York à Vera-Cruz
DIRECTEMENT.
La Compagnie Générale Transatlantique [illegible] vapeurs suivants:
Le Tampico, vers le 1er septembre.
La Floride, " " 1er octobre.
Qui prendront les passagers, comme le fret, à des prix modiques.
S'adresser à GEO. MACKENZIE, agent,
15 août 58 Broadway.

POUR LE HAVRE.
La barque française de première classe et fine voilière, IMPERATRICE CHARLOTTE, capitaine Legourlou, ayant une partie de son chargement engagé, partira vers la fin du mois.
Pour fret, s'adresser à
W. E. BUDDENDORFF,
175, rue de la Commune.
Pour passage, ayant d'excellents aménagements pour passagers de 1ère ou de 2nde classe, s'adresser à bord, Poteau 33, 3e District. 16 sept

Pour la Havane.
La goëlette anglaise Morris, fine voilière et de première classe, capitaine P. A. Frouty. Pour reste de frêt ou passage, s'adresser à F. Sauche, rue de la Vieille-Levée No 2[illegible], ou au capitaine, à bord, poteau 23, Deuxième District. 9 sept—

Pour les Forts, Quartier des Buras, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Gonsoul, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures a. m., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN E. HYDE & CO,
1er sept—1m No. 113, rue de la Commune.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.
Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 28 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il part le MARDI de chaque semaine.
sept—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS à 5 heures du soir et tous les Samedis à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur THS. POWELL, capitaine Jos. Dalferes, pour Thibodeauxville, Painscourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte—Le bateau à vapeur THOS. POWELL a un soin tout particulier du fret pour la Côte et les passagers y trouveront tout le confort désirable.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. S. KELLY, rue Tchoupitoulas, No 4.
Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.
20 sept—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.
Le beau bateau neuf ALONE, capitaine W. H. King, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoleonville, Painscourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
CELLOS & GWARTNEY, 13, Front Levée.
17 sept—1m Virginius C. Dentzel, agent d'annonces.

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Le beau steamer favori et rapide marcheur Teche, E. B. Trinidad, capitaine, Easie Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.
Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.
Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.
Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.
Pour plus ample information s'adresser à
A. B. CHARPANTIER,
No 62 rue de la Douane,
ou à J. E. CARLIN,
11 août—3m No 33 rue Vieille-Levée.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.
[illegible]
Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamship de première classe, en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les heures des trains du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear le lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de 8 heures, venant d'Alger.
Le bateau-ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, à 7 heures et demie du matin.
On donnera des checks ou numéros pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.
Pour le passage ou le frêt, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 69, rue du Canal, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, tous les jours, et le dimanche de 9 heures à midi.
G. W. R. BAILEY,
5 août Surintendant général.

Quelque chose de nouveau
SOUS LE SOLEIL.
Une Nouvelle Ere dans la Médecine
Que les malades lisent ce qui suit:
Que tous ceux que les médecins ont abandonnés et qu'on dit incurables lisent ce qui suit:
Que tous ceux pour qui les faits sont des preuves lisent ce qui suit:
QU'IL SOIT CONNU PAR LES PRESENTES que ce vingtième jour de juin de l'année mil huit cent soixante six, s'est présenté devant moi Joseph Haydock que je connais comme tel et qui, ayant été assermenté, déclare: qu'il est le seul agent aux Etats-Unis et leurs dépendances, pour la vente des préparations et des médicaments connus sous les noms de MAGGIEL'S PILLS AND SALVE [Pilules et Salve de Maggiel] et il croit que les certificats sont des copies littérales.
JAMES SMEITHE,
Notaire public,
[L. S.] Wall street, New York.

Dr MAGGIEL—Je prends la plume pour vous informer du grand soulagement que j'éprouve et vous dire que grâce à votre remède je suis enfin délivré de cette affreuse douleur au côté. O! Docteur, que je suis heureux d'avoir un peu de sommeil. Je ne saurais assez l'écrire. Je vous remercie mille fois et suis convaincu que vous êtes réellement l'ami de ceux qui souffrent. Je n'ai pas pu résister au désir de vous écrire et j'espère que vous ne m'en voudrez pas.
JAMES MYERS,
Avenue D.

Je certifie qu'en quittant l'armée j'avais une diarrhée chronique et que les Pilules du Dr Maggiel m'ont guéri.
WILSON HARVEY,
17, Pitt street.
New York, 7 avril 1865.

Voici un cas intéressant:—Un homme employé dans une fonderie, en versant du fer fondu dans un vase humide, cause une explosion, une pluie de fer fondu lui tombe dessus et il fut horriblement brûlé; huit semaines après l'accident, il me donna le certificat qu'on va lire.
New York, 11 janvier 1866.
Je me nomme Jacob Hardy; je suis fondeur. Je fus brûlé, en novembre dernier, par du fer liquide. Les brûlures se cicatrisèrent, mais il me resta dans une jambe une plaie qui ne cessait pas de suppurer. Je fis l'essai du Salve de Maggiel et fus guéri en quelques semaines. Tout ceci est vrai. On peut me voir au Jackson's Iron Works, 2me Avenue.
J. HARDY,
119 Goerick street.

EXTRAITS DE DIFFERENTES LETTRES.
"Je n'avais pas d'appétit; les Pilules de Maggiel m'en ont donné."
"Vos Pilules sont merveilleuses."
"Je fais demander une autre boîte que je garderai dans la maison."
"Le Dr. Maggiel m'a guéri de mon mal de tête qui était chronique."
"J'ai donné la moitié d'une de vos Pilules à mon petit enfant, pour le choléra morbus. Le cher petit être était bien au bout d'un jour."
"Je suis guéri de ma nausée d'un matin."
"Le Salve de Maggiel (une boîte) m'a guéri de mes bourdonnements. Je m'en suis frotté derrière l'oreille et les bourdonnements ont cessé."
"Envoyez-m'en deux boîtes; j'en veux une pour une pauvre famille."
"Je vous envoie une piastre; votre prix est vingt-cinq cents, mais votre remède, selon moi, vaut bien une piastre."
"Envoyez-moi cinq boîtes de vos Pilules."
"Faites-moi parvenir trois boîtes de votre Salve par le prochain courrier."
J'ai plus de deux cents certificats de ce genre, mais l'espace me manque pour les donner.
J. MAGGIEL, M. D.

PILULES ET SALVE DE MAGGIEL
se vendent, à la Nouvelle-Orléans, chez
BARNES, WARD & CO.
Pour les maladies bilieuses.
Rien ne guérit aussi sûrement que ces Pilules. Leur influence presque magique se fait sentir de suite. Ces remèdes sont composés des
VEGETAUX
les plus purs. La femme la plus délicate et le plus petit enfant peuvent les prendre sans danger.
Pour les maladies de la peau,
le SALVE est un médicament précieux. Non-seulement il agit sur l'extérieur, mais il atteint la source du mal.
LES PILULES DU DR. MAGGIEL
guérissent invariablement, les maladies suivantes:

L'asthme,	La fièvre en frissons,
Les maladies d'entrailles,	Les maux de tête,
La toux,	L'indigestion,
Le rhume,	L'influenza,
Les maladies de poitrine,	L'inflammation,
La constipation,	Les faiblesses internes,
La dyspepsie,	La maladie de foie,
La diarrhée,	L'abattement,
L'hydropisie,	Les rhumatismes,
La débilité,	La teigne,
	Les maladies de la peau.

Chaque boîte contient douze pilules.
UNE PILULE EST UNE DOSE.
AVIS—Il n'y a de véritables que les boîtes ou les pots sur la marque de la maison, portant la signature du DOCTEUR J. MAGGIEL, New-York, et dont l'imitation est un crime.
A vendre par tous les marchands de remèdes des Etats-Unis et des Canadas, à 25 cents la boîte ou le pot.
14 sept—1 an—tj

Etats-Unis d'Amérique.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce vingt-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six, et la quatre-vingt-onzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par-devant moi, Alphonse Barnett, notaire public, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, se sont présentées les parties dont les noms figurent plus bas, lesquelles parties ont déclaré que profitant des lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles se sont engagées et s'engagent par les présentes et engagent ceux qu'ils représentent, de se former en corporation, dans ce but, avec les stipulations et les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.
Le nom de la dite Compagnie sera
THE MARINE DRY DOCK AND SHIP YARD COMPANY OF ALGIERS,
(LA COMPAGNIE DE BASSIN ET DE CHANTIER DE MARINE D'ALGER,)
nom sous lequel elle sera connue, poursuivra et sera poursuivie en justice. Le domicile en est fixé à Alger, dans cette paroisse, et elle existera vingt-cinq ans à partir de la présente date, à moins que les affaires en soient liquidées plus tôt, ainsi qu'il est déclaré ci-dessous.

ARTICLE DEUXIEME.
Le but dans lequel cette Compagnie est établie et la nature de ses affaires sont: d'acheter, construire et maintenir des Dry Docks (bassins) pour la construction, l'examen et la réparation de batiments de rivières et de mer. Le Président de la Compagnie sera la personne à laquelle devront être remises toutes les assignations ou autres pièces légales concernant la Compagnie.

ARTICLE TROISIEME.
Le capital de ladite Compagnie sera de SOIXANTE MILLE PIASTRES, divisées en six cents actions de cent piastres chacune, lequel capital pourra être porté à cent mille piastres par une majorité de tous les actionnaires. Il devra être payé vingt pour cent du dit capital au moment de la signature de cet acte; le reste devra être payé trente, soixante, quatre-vingt-dix et cent vingt jours après, après trois jours d'avis par écrit. La dite Compagnie devra commencer les affaires dès que la somme de trente-cinq mille piastres aura été souscrite.

ARTICLE QUATRIEME.
La direction et le contrôle des affaires de la dite Compagnie sera confiée aux Directeurs de la dite Compagnie; les opérations financières à un Bureau de cinq Directeurs choisis parmi les Directeurs, dont trois constitueront un quorum pour les affaires, lesquels Directeurs resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et entrent en fonctions.
Le premier Bureau de Directeurs se composera des actionnaires suivants: John Geddes, J. S. Barringer, W. F. Gerard, Jos. Caravas, Thos. Hilda, qui resteront en place jusqu'au troisième lundi de mai 1867 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et entrent en fonctions. Les Directeurs seront dorénavant élus le premier lundi de mai de chaque année, au Bureau de l'Agent, à la Nouvelle-Orléans, et resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et entrent en fonctions. Le Bureau nommera deux administrateurs qui rempliront les devoirs d'inspecteurs aux dites élections.

ARTICLE CINQUIEME.
A toutes les élections et réunions des actionnaires chaque actionnaire aura droit, directement ou par un représentant, à un vote pour chaque action [illegible] aucun actionnaire de voter sur une action quelconque qui lui aura été transférée dans les quatre-vingt-dix jours qui auront précédé les dites élections et réunions.

ARTICLE SIXIEME.
Les Directeurs devront, à leur première réunion, élire un d'entre eux comme Président de la dite Compagnie. Celui-ci devra présider toutes les réunions du Bureau; il aura voix prépondérante à toutes les délibérations du Bureau et devra signer toutes les lettres de crédit, tous les contrats de la Compagnie et tous les certificats d'actions. Chaque membre du dit Bureau de Directeurs devra, à l'époque de son élection, et tant qu'il sera en fonctions, posséder, en son nom propre ou au nom de la maison commerciale dont il peut être membre, au moins dix actions de la dite Compagnie.

ARTICLE SEPTIEME.
Le dit Bureau aura le pouvoir de faire des règlements pour le gouverne de ses officiers et de ses membres, de nommer un agent et fixer les honoraires du dit agent pour recevoir et débourser l'argent en sa possession. Le dit agent devra remplir les devoirs de trésorier de la Compagnie: il devra donner pour la fidèle exécution de ses devoirs, telles bonnes cautions que pourra exiger le Bureau des Directeurs.

ARTICLE HUITIEME.
J. O. McLean et J. W. Gerard sont, par les présentes constitués et désignés administrateurs (managers) du dit Dry Dock et du dit Chantier de marine; F. Schmidtey est nommé foreman (chef) des dits établissements. Les dits administrateurs devront surveiller la construction du Dry Dock de la dite Compagnie jusqu'à ce que le dit Dry Dock soit achevé, faire tous les achats et contrats pour la construction du dit Dock, à l'achèvement duquel ils devront l'administrer et administrer le Chantier de marine au profit des actionnaires jusqu'à l'expiration de cette Charte, à moins qu'ils ne soient destitués pour cause, par un vote des deux tiers des actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet. Les dits administrateurs devront contresigner tous les mandats sur le Trésorier pour l'usage du Dock et du Chantier. [illegible] Les [illegible] administrateurs seront fixés par le Bureau des Directeurs à tels intervalles qu'ils jugeront nécessaires, et, en cas de vacances parmi les Administrateurs, les Directeurs pourront les remplir.

ARTICLE NEUVIEME.
Le Bureau des Directeurs déclarera les dividendes qu'il jugera convenables. Le teneur de livres agira comme secrétaire du Bureau à toutes les réunions des Directeurs. Le dit teneur de livres sera nommé par les Administrateurs, avec le consentement et l'approbation du Bureau des Directeurs.

ARTICLE DIXIEME.
Si un membre du Bureau des Directeurs cesse d'être actionnaire pendant son temps de service, sa place sera déclarée vacante. En cas d'absence permanente, de démission ou de mort d'un membre du dit Bureau de Directeurs, le Bureau aura le pouvoir de le remplacer jusqu'à la prochaine élection des actionnaires. Le dit Bureau devra se réunir [illegible] chaque année. Des réunions spéciales peuvent être convoquées par le Président ou à la demande des Administrateurs, après qu'avis en aura été donné.

ARTICLE ONZIEME.
Tous les livres de la Compagnie, excepté ceux du Trésorier, devront être tenus par le teneur de livres, [illegible] et ces livres devront être constamment ouverts pour les actionnaires qui voudraient les consulter. [illegible]

ARTICLE DOUZIEME.
Tous les transferts d'actions devront être faits au bureau de la Compagnie et portés sur des registres tenus à cet effet. Le nouvel actionnaire sera soumis aux conditions et stipulations de cette Charte et aux règlements adoptés par le Bureau des Directeurs, conformément à la Charte.

ARTICLE TREIZIEME.
Lorsqu'un actionnaire négligera de faire un paiement quelconque sur l'ordre du Bureau des Directeurs, les paiements antérieurs seront déclarés confisqués au profit de la Compagnie et il cessera d'être actionnaire de la dite Compagnie.

ARTICLE QUATORZIEME.
Les actionnaires ne seront responsables de pertes ou de dommages encourus par la dite Compagnie que jusqu'à la concurrence du montant de leurs actions.

ARTICLE QUINZIEME.
A l'époque de l'expiration de cette Charte ou plus tôt, s'il en est ainsi ordonné par un vote des actionnaires [illegible], les affaires de la dite Compagnie devront être liquidées [illegible] sous la surveillance de trois commissaires [illegible]

ARTICLE SEIZIEME.
Cet acte de corporation pourra être amendé, changé ou modifié, ou la dite compagnie pourra être dissoute, à une assemblée générale convoquée dans ce but, après trente jours d'avis, en français et en anglais, dans deux journaux de cette ville, et du consentement des représentants des trois quarts des actions de la dite corporation. Toutes les modifications, tous les changements, amendements ou dissolution seront enregistrés et publiés conformément à la loi.

ARTICLE DIX-SEPTIEME.
A toutes les élections de Directeurs, le vote devra être donné par écrit. Ceux qui auront reçu la pluralité des voix des actionnaires présents seront considérés comme dûment élus. Si l'élection n'a pas lieu au jour fixé dans l'article quatrième, le Président ordonnera une nouvelle élection qui devra avoir lieu dix jours plus tard.

ARTICLE DIX-HUITIEME.
Le Bureau des Directeurs est autorisé à louer à bail et acheter des propriétés foncières, terres et dépendances dont la Compagnie pourra avoir besoin pour l'usage de la Compagnie; à vendre, aliéner et hypothéquer [illegible] les propriétés ou une partie quelconque des dites propriétés, à leur gré.

ARTICLE DIX-NEUVIEME.
Les noms et intérêts des parties à cet acte sont déclarés être comme suit:

J. O. McLean	50 actions	$5000
J. W. Gerard	50	5000
Kearny, Blois & Co	30	3000
F. Schmidtey	30	3000
W. F. Gerard	30	3000
John L. Baringer	30	3000
Geddes, Shakespeare & Co	30	3000
W. W. Carre & Co	30	3000
Geo. A. Foodick	30	3000
William McCracken	20	2000
J. Pemberton	15	1500
Puig freres	15	1500
J. Caravas	10	1000
Schmidt & Zeigler	10	1000
J. K. Small	5	500
Wm. M. Grant	5	500
	395	$39,500

Ainsi fait et passé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à jour, le mois, et l'année susdits, en présence d'Antoine Conand et d'Adolphe Alexandre Lenes, qui ont signé avec les dites parties et moi, notaire.
[Signatures qui figurent sur l'original]:
J. O. McLean, J. W. Gerard,
Joseph Caravas, W. F. Gerard,
F. Schmidtey, John Pemberton,
W. W. Carre & Co, Wm. M. Grant,
Geddes, Shakespeare & Co, John L. Baringer,
Puig Brothers, Kearny, Blois & Co,
Geo. A. Foodick, Schmidt & Zeigler
J. K. Small, William McCracken,
A. A. Lenes, A. Conand.
A. Barnett, notaire public.
Pour copie conforme, A. BARNETT, notaire public.

BUREAU DES HYPOTHEQUES.—Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour la ville et la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que la charte qui précède a été enregistrée, aujourd'hui, à son bureau, dans le Livre des Sociétés No 6 pages 238 à 241.
CHAS. E. LENES,
Député du préposé aux Enregistrements.
Nouvelle-Orléans, 28 août 1866. 4 sept—5 f en 30 j

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY.
CHAS. H. MURRAY & CO., directeurs.
GROS LOT......$100,000.
LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.
Classe K.—Au bénéfice du Collége Shelby, devant être tirée à COVINGTON, Ky. le SAMEDI, 29 SEPTEMBRE 1866.
Seulement 30,000 numéros — 695 Prix.

PLAN.

1 lot de	$100,000	soit $100,000
1 lot de	50,000	soit 50,000
1 lot de	25,000	soit 25,000
1 lot de	10,000	soit 10,000
1 lot de	5,000	soit 5,000
1 lot de	2,850	soit 2,850
20 lots de	1,000	soit 20,000
50 lots de	500	soit 25,000
125 lots de	400	soit 50,000
160 lots de	200	soit 32,000

—Approximations:—

9 lots d'approximation, de $1000 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont	$9,000
9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont	4,500
9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont	4,500
9 lots d'approximation, de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont	2,700
9 lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont	2,250
9 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $2,850 sont	1,800
270 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant les lots de $1,000 sont	27,000
695 prix formant un total de	362,000

Billet entier $24; demi-billet $12; quart de billet $6; huitième de billet $3; seizième de billet $1 50.
Les billets sont à vendre par
CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence,
Qui paie aussi les lots gagnés
No 40, rue du Camp.
ou à la boite No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans. 16 sept

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE, 196.......RUE DU CANAL.......196 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
19 sept—1m

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Logan.
24 juin—

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE.
FABRICANT DE LIQUEURS,
....RUE ST-LOUIS.... Nlle-Orléans.
ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN
Liqueurs françaises de tous genres.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; en fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès ou des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
—ET—
L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE
Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold
Pour toutes les affections de ces organes— qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.
Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.
Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'accès dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.
Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.
L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique
Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.
Beaucoup des affections les plus graves qui déciment l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale
L'Extrait de Salsepareille
Dr. HELMBOLD,
Il nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.
Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon de sirop de salsepareille ou à la décoction.
Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.
Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.
Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.
Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.
Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.
Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.
Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.
EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU
à vendre par tous les pharmaciens.
—Dépôt principal—
Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de
HELMBOLD,
594, Broadway, New York.

LE BAZAR-TOMBOLA
AU BÉNÉFICE DE
L'église de St-Vincent de Paul.
L'APPARITION du choléra qui retient loin de la ville une foule de personnes, et la stagnation des affaires, nous font un devoir de différer l'ouverture [illegible] TOMBOLA aura lieu au Mécanics' Hall, le dix huit octobre [illegible]
[illegible]
E. J. FOLTIER, curé de St-Vincent de Paul.
16 sept

Reçu
PAR LE STEAMER FIRE QUEEN,
Un grand assortiment de
Médicaments spéciaux français,
De PRODUITS CHIMIQUES des meilleures provenances.
De BANDAGES, de SUSPENSOIRS, SERRE-BRAS-LEPERDRIEL, SONDES et BOUGIES en gomme, etc., etc.
HUILES ESSENTIELLES de roses, bergamottes, citrons, anis, etc, etc. (Artificielles) de cognac, framboises, etc, etc.
EAUX MINÉRALES NATURELLES de Vichy (de toutes les sources) de Kissengen, &c., &c.
A vendre à la pharmacie D. PERES,
15 sept—1m 215 rue Canal (coin Remparts.)

Bonner, Goode & Dillingham.
AVOCATS,
E. M. BONNER. E. J. GOODE. J. P. DILLINGHAM.
Bureau:
Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque du Canal. 31 juillet—3m

Hôtel de Mandeville.
Le soussigné reste possesseur de l'établissement connu sous le nom de MANDEVILLE HOTEL [ancienne maison Lestrade] et situé à Mandeville.
Pension et logement, $3 50 par jour.
25 août—1m F. COLOMES

Le Docteur A. LANDRY,
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans:
No 69, rue du Maine, encoignure Royale.
7 août—3m

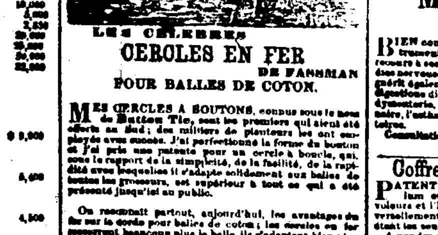

LES CELEBRES
CERCLES EN FER
DE FASSMAN
POUR BALLES DE COTON.
MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec laquelle il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.
On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; [illegible]
Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et onze pieds. [illegible] Le poids en est d'environ dix livres par balle.
J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de mes fers.
Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1859
A M. H. Fassman.
Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1000 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses, qu'il fût plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.
Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.
Je suis, respectueusement, etc.
JOHN HOWARD, capitaine.
CHAMBERS & LATTING.
Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman
ET
Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.
17 juin—

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE
24 juin—6m

INSTITUTIONS.

INSTITUTION LOCQUET.
RUE ST-CHARLES, 212 et 214,
et
209 et 211, RUE DU CAMP,
(entre les rues Julia et St-Joseph.)
Pensionnat et Externat de Demoiselles.
Année scolaire 1866-1867.
MADEMOISELLE M. A. Burr, ayant succédé à Madame Max Le Roy dans la direction de cet établissement, a l'honneur de prévenir les parents que les cours seront recouverts à l'Institution le lundi 3 septembre prochain, et qu'ils se continueront régulièrement jusqu'au mois d'août 1867.
Mademoiselle BURR, dont tous les efforts tendront à la placer à la hauteur de sa tâche, ose espérer que les familles voudront bien lui conserver le patronage qu'elles avaient accordé à sa devancière.
Pour tous renseignements, s'adresser directement ou par lettre à MLLE M. A. BURR, à l'Institution.
8 août—1m

INSTITUT SAINT-CHARLES,
Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme C. MACE,
Rue Bourbon, No 101.
LE cours des études recommencera, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.
Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis longues années, et rien n'est négligé par la Directrice, pour donner aux élèves qui lui sont confiées, la plus haute éducation morale et intellectuelle.
Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.
29 août—3m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 août—6m

COLLEGE
DIRIGE PAR M. CARON,
Rue des Remparts Nos 219.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Pour 50 Elèves seulement.
ENSEIGNEMENT: Le Français, l'Anglais, l'Espagnol, l'Allemand, l'Ecriture, le Calcul, la Tenue des livres, &c., &c. Toutes les Connaissances Usuelles.
Classes du soir pour les jeunes gens, entre 6 et 9 heures P. M.
Externes............ $1 à $10 par mois
Pensionnaires...... $25 " "
Classes du soir...... $3 " "
21 sept—1m

Académie des Saints Anges.
LA réouverture des classes, à l'ACADEMIE DES SAINTS ANGES, sous la direction des Sœurs de Sainte Croix, a eu lieu LUNDI, le 1er octobre.
Cette Institution est située dans un quartier sain et tranquille, dans les faubourgs de la ville, et à une petite distance du fleuve.
[illegible]
Le système d'instruction comprend le Français et l'Anglais, [illegible] l'Arithmétique, la Géographie ancienne et moderne, l'étude des Globes, Composition en prose et en vers, Histoire ancienne et moderne [illegible] Littérature française et anglaise, Mythologie, Rhétorique, Philosophie naturelle, Chimie, Astronomie, Botanique, Tenue des livres, Mathématiques, etc. Musique, Dessin, Travaux à l'aiguille, Tapisserie, Broderie, Fleurs artificielles, etc.
Les demandes d'admission devront être accompagnées de références satisfaisantes, à moins que [illegible] ne soient connues personnellement à l'Institution.

Ecole de musique pour jeunes enfants et demoiselles,
DIRIGÉE par Mmes BOYER et MAGGIONI — Des cours de musique élémentaires et de solfège ont lieu trois fois par semaine, dans l'après midi, à l'Académie Musicale de Mme Boyer, rue Conti No 121 entre Bourbon et Bourgogne — [illegible] en présence des parents.—Prix des cours très modérés.
Réouverture des cours, LUNDI, 1er octobre.
15 sept

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT
LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques— Algèbre et Géométrie— et un cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.
Les classes intermédiaires et les divisions [illegible] sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.
L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien [illegible] particulières.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce [illegible] la Tenue des livres [illegible] et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix $5.
Le Collége est situé rue Hôpital No 116, entre Dauphine et Bourgogne.

AVIS
aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.
30,000 pieds perches Hickory vert No 1, de 10 [illegible] à cercles de barils.
10,000 pieds perches Hickory vert No 1, de 10 [illegible] à cercles de barils.
5,000 pieds perches Hickory vert No 1, de 10 [illegible] à cercles de demi barils.
A vendre à bas prix, en lots au gré des acheteurs. [illegible]
Ayant des transports à vapeur je suis prêt à faire [illegible]
C. McPHERSON
21 sept—2m No 57, rue Nouvelle Levée

AVIS SPECIAL.
LES soussignés, reconnaissants de la faveur qui leur a été accordée jusqu'ici, ont l'honneur d'annoncer au public qu'outre les ventes de propriétés foncières, les ventes à l'encan, et les opérations de [illegible] dont ils se chargent, [illegible] une attention spéciale à l'achat et à la vente de billets hypothécaires de la ville, d'actions de banque, de scrip d'assurances et autres valeurs locales.
[illegible]
O. E. GIRARDEY & Co encanteurs
Passage de la Bourse No 17
4 sep—1m Entre les rues Canal et Douane.

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1866.
AVIS est donné que le certificat No [illegible] pour cinquante actions [illegible] en date du 12 juillet 1865, ayant été perdu [illegible] demande a été adressée à la banque pour [illegible] autre certificat, en remplacement du dit [illegible]
6 sept—60 D. B. FORBES, caissier.

Chaux, "Cape," de Richards.
CETTE CHAUX, bien connue et appréciée, [illegible] est à vendre, au dépôt du fabricant, "Stone and Marble Yard," rue de la Douane, No 147, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
21 sept—3m NEWTON RICHARDS.

Magasin de Tapis.
RUE DE CHARTRES No 17.
NOUS avons reçu dernièrement,
Des TAPIS de toute espèce et de toute qualité.
Des TOILES CIREES de toutes qualités, pour chambres, corridors, &c.
Des ARTICLES A RIDEAUX, des rideaux de tulle, corniches et bandes, en grande variété, [illegible] couvertures de tables et de pianos, nattes de toutes largeurs.
16 sept A. BROUSSEAU & Co

A Vendre.
Plusieurs WAGONS et AMBULANCES, en bon état, seront vendus à bon marché. A vendre également des HARNAIS de seconde main.
S'adresser à
J. G. LEON
10 sept—1m Au coin des rues Perdido et Lafayette.

Transfert de Bureaux.
LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
166 ....RUE STE-ANNE........ 166.
ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.
On trouvera chez lui des queues de billard, les billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.
Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 1719,
20 avril— Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Geo. H. Clarke. Wm Doughty
ORLEANS HOUSE,
A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.
CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.
17 juillet—3m

Mme ALLUARD,
Somnambule,
BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit également, la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies de foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.
Consultations, rue Tremé, 348, entre Ursulines et St-[illegible] 10 avril—

Coffres Forts. Coffres Forts.
PATENTE MARVIN & CO. New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.
A vendre par H. LEGENDRE, agent,
142 rue Gravier
N. B.— On déménage les coffres dans le plus bref délai. 30 août—

MALADIES SECRETES
M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris, informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Exzema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin, à 5 heures du soir.
Opiat et Injection du Dr Ricord.
Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée [illegible]
E. GAUDOZ
16 sept. coin Conti et Bourgogne.

JACOB OTT, Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les caves.
Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront [illegible] avec promptitude

A ceux que cela concerne.
LES SOUSSIGNÉS ayant appris que de la poudre avariée [illegible] dans des barillets de la Poudre Orientale et recommandée aux acheteurs comme le véritable article, [illegible] annoncent au public qu'ils sont autorisés, [illegible] agents de la Compagnie connue sous le nom de "Oriental Powder Company," à partir d'aujourd'hui, continueront à se servir de la marque de la Compagnie.
RANLETT & BENNER,
Seuls agents de l'Oriental Powder Company,
Rue de la Commune No 38,
Nouvelle-Orléans, 28 août 1866. 29 août—

Salon d'Huitres et Restaurant de Frank.
Rue d'Orléans, No 24, entre les rues Royale et Bourbon, en face du Théâtre d'Orléans. L'établissement est tenu par FRANK KLEIN
On y trouvera de bonnes huîtres et une excellente table. Venez chez le vieux Frank. L'ouverture a lieu le 1er septembre 1866. 31 août—

VENTES A L'ENCAN
PAR HOFFMAN & MARKS.
Grande Vente sans réserve
DE
36 Caisses et Balles Coton blanc et Coton Ecru, Casinets, Satinet, Tweeds, &c., &c.
700 lots Marchandises Sèches assorties.
250 " Lingerie.
150 " Etoffes Blanches.
40 " Marchandises avariées.
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZEINEKER, encanteur
Bureau rue de Chartres No [illegible]
IL sera vendu, mercredi 26 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 31 de la rue de Chartres—
[illegible]
700 lots de marchandises sèches assorties, comprenant:
[illegible]
—EGALEMENT—
150 lots d'étoffes blanches [illegible] mousselines Jacquard damassée et brochée.
ETC.
[illegible]
—EGALEMENT—
200 lots de lingerie assortie.
A 1 heure P. M.
40 lots de marchandises sèches avariées et de marchandises de fantaisie.
LEGEREMENT AVARIÉES.
Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.
Conditions—au comptant. 21 sept

VENTES JUDICIAIRES.
ARTHUR OLIVIER, Agent vs GEORGE ERNEST JOSEPH LAMY.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

VENTES DE CONSTABLE.
CURTIS HARRIS contre WILEY HARRIS et WILEY HARRIS & CO.
DEUXIEME JUSTICE DE PAIX [illegible]
JOHN C. KUTZ, Constable.
Richard Eastede contre John McCaffrey
COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX [illegible]
JOHN C. KUTZ

Taxes d'Etat.
DERNIER MOIS POUR PAYER LES TAXES
Aux Contribuables du Deuxième District.
[illegible]
L. C. LEMARIE

Proclamation du Maire.
[illegible]
JOHN T. MONROE
Maire.
Pour copie conforme,
John W. Overall,
Secrétaire

Rachat de Bons de la ville.
BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA DETTE [illegible]
[illegible] des PROPOSITIONS CACHETEES [illegible] pour la vente, à la ville, de 300 Bons de $1000 chacun, [illegible]
Les propositions devront être adressées à [illegible]
JOHN T. MONROE, Maire.
P. O. MORAN [illegible]
JOSEPH FERNANDEZ [illegible]
GEORGE CLARK [illegible]
[illegible]

AVIS.
Des Propositions cachetées, en Duplicata, [illegible]
(10,000) Quarante mille livres de bon Savon brut [illegible]
(5000) Cinq mille livres des meilleures chandelles Adamantine [illegible]
(1000) Mille caisses en fer blanc de tomates [illegible]
(1000) Mille caisses en fer blanc des meilleures pêches [illegible]
(1000) Mille barils de bon sel fin, [illegible]
Nlle-Orléans, Lne, 15 septembre 1866.
A. BECKWITH,
Brv. Brig. gen. et C. Subsist. des vivres.
15 sept—au 30

Groves & Church,
Rue Poydras No 114.—Coté Sud.
MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles et [illegible] ferblanterie [illegible]
Ils ont constamment en [illegible] qu'ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.
16 sept—6m

LIQUIDATION POSITIVE
POUR CAUSE DE DEPART.
M. J. REBATTU a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'à partir de cette date il liquidera son stock de marchandises sèches [illegible]
M. J. REBATTU invite les personnes à qui il peut devoir de venir [illegible]
J. REBATTU, rue Ste Anne entre Chartres et Royale No 33
4 sept—1m

Victor Maignan & F Laborde,
Marchands commissionnaires et importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, fruits, conserves, etc., etc.
NO 42 RUE VIEILLE-LEVEE.
juillet—3m

LA MEILLEURE
de toutes les presses à coton.
Vingt seulement à vendre en ville.
UNE PRESSE à bon marché et meilleure que celles qui coûtent beaucoup — La presse Hentz [illegible] deux mulets la feront fonctionner et elle pressera une balle de 400 livres dans un espace de [illegible] la cour No 2 de la presse à coton des Planteurs, au coin des rues Annunciation et Richard.
THOMAS BAIRD,
rue Ste-Marie, No 122, coin Annunciation.
On peut laisser les ordres au dépôt de toile et de corde d'emballage de A. P. DEMILL,
13 sept rue Gravier, No 112.

J. H. H. HEDGES,
MOULIN A COTON ET PIQUERIE,
RUE TCHOUPITOULAS, No 301,
Entre les rues Thalie et Terpsichore, au pied de la rue Hunter.
LE coton est transporté dans tous les quartiers de la ville. Les célèbres moulins à coton de F. Carver & Co. sont employés dans l'établissement. Des sacs pour contenir le coton en grenier y sont fournis aux planteurs et aux négociants commissionnaires. Les prix les plus élevés y sont donnés, comptant, du coton en graines.
On trouvera une boîte pour les ordres au No 160 de la rue Gravier. Au bureau de Poste, la boîte No 1,916.
30 août—1m

EN VENTE
No. 106 rue du Camp, au premier
LE "STOVE" AU PETROLE DE GRAY.
L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres, est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.
Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.
Au No. 106, RUE DU CAMP, au premier.
17 juin—1m

Avances sur Consignations
à New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux, les Antilles, et change sur New York, le Havre, Paris, Bordeaux.
OSCAR SERCIER
1er juillet 3m 58, rue des Magasins.

Succession de MARCELLUS MAILHE—No 27,302
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Alphonse Benoit a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Marcellus Maihe, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
Depute Greffier.

Succession de JOSEPH LAFITTE—No 27,3[illegible].
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Wm Mantney a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Lafitte décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
25 sept—25, 30; 5 oct Députe Greffier.

VENTES A L'ENCAN.
PAR A. FEIBER.
Marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, coutellerie, à l'encan.
PAR A. FEIBER
H. MARKS, encanteur
[illegible]

PAR E. ROGER & CO.
500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.
JEUDI 27 septembre [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Meubles de maison et argenterie.
SUCCESSION DE [illegible] TELESPHORE ROMAN.
PAR C. E. GIRARDEY & Co,
Nicolas J. Hellier, encanteur
[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.
[illegible]
PAR FORSTALL & SPEAR
Placide J. Spear, Encanteur
Salle de Ventes, 30 rue Bienville.
[illegible]

Lampes à Huile de Charbon, Verres de cheminées, Brackets, Fanaux, &c
PAR FORSTALL & SPEAR
Placide J. Spear, encanteur
[illegible]

Propriété de valeur améliorée No 85, rue Poète, Troisième District.
PAR FORSTALL & SPEAR
Placide J. Spear, Encanteur
[illegible]

Deux magnifiques lots de terre sur la rue de l'Esplanade, près du bayou St-Jean, avec améliorations.
PAR FORSTALL & SPEAR
Placide J. Spear, Encanteur
[illegible]

Deux Maisons de Résidence de valeur, face à la rue Constance, Premier District
PAR FORSTALL & SPEAR.
Placide J. Spear [illegible]
[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.
Succession de JOHN MEAD—No 27,[illegible]
DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
26 sept 16, 1 oct Depute Greffier.

Succession de ROSE O'KEEFE—No 27,[illegible]
DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE
Depute Greffier.

Succession de WILLIAM DE FOREST HOLLY—No 27,[illegible]
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edward Watson a présenté [illegible]
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
15 sept—25, 30 Depute Greffier.

Thomas O'Neil vs Ses Créanciers
ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour [illegible]
Par ordre de la Cour, F. A. LUMINAIS
22 sept—22 26 1 6 Depute Greffier.

Ecuries du CRESCENT,
Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.
Nos. 50 & 52, rue Baronne.
AYANT acheté [illegible] entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à prendre soin de toute espèce de buggies et de voitures. Mon établissement [illegible] 120 râteliers [illegible] et à même de recevoir une grande quantité de chevaux de trot et autres, et des buggies neufs. J'invite respectueusement mes amis et le public amateur à venir voir par eux-mêmes.
Il y a dans l'établissement un grand soin pour l'exercice des animaux; on les soigne gratis en cas de maladie, tant qu'ils sont sous ma surveillance.
JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.
7 août—3m

MALADIES.
M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.
Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.
Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.
F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.
1er juillet

JUSTE FONTAINE
Courtier,
No 12, rue Royale, entre Canal et Douane
Achète et vend des propriétés foncières, [illegible] des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et a toujours des fonds [illegible] à prêter sur hypothèque.

Louis & Edouard Janin
AVOCATS A WASHINGTON, D. C
EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, devant les différents ministères et devant les comités du Congrès.
14 avril 6m

Graines de jardinage de Landreth.
RECOLTE DE 1866.
LE soussigné vient de recevoir par le steamer Geo Cromwell, un grand assortiment de Graines de jardinage d'automne et d'hiver qu'il vendra, en quantité au gré des acheteurs.
H HAFNER
2 sept—1 m Rue St Charles No 105 en face du Théâtre St Charles

A Louer,
Une maison rue de Chartres No 24 entre St Louis et Conti ayant magasin, entre sol et un charmant logement.
S'adresser à M. VICTOR PERRILLIAT, rue Carondelet, 33, de 11 heures à 1 heure.
La maison doit être réparée. 12 sept—1f

A VENDRE.
A un prix très [illegible] une HABITATION à RIZ, [illegible] dans la paroisse Plaquemines. Il y a sept arpents de face au fleuve [illegible] arpents de profondeur. La dite habitation est bien boisée et possède une quantité de beaux orangers.
Pour plus de détails, s'adresser au No 249 rue Conti.
4 sept 1m

VENTES A L'ENCAN.
PAR G. DE FERIET.
Maison en Briques à Etage et à Mansarde, No. 99 de la rue d'Orléans, entre les rues Bourgogne et Remparts.
PAR G DE FERIET, Encanteur.
[illegible]

Propriété de prix sur le Chemin du Bayou, entre les rues Villere et Robertson.
PAR G DE FERIET, encanteur.
Bureau rue Royale No 42.
[illegible]

Vente pour opérer un partage.
Magasins de prix en briques, Nos 35 et 47 de la rue Front Levée, Nos 46, 48, 50, 52 et 54 du Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville, la magnifique propriété No 31 de la rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, et deux terrains de [illegible] dans la rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine.
PAR G DE FERIET, Encanteur.
Bureau rue Royale, No 42.
[illegible]

PAR S. GUINAULT.
Vente pour Cause de Départ.
MEUBLES.
PAR S. GUINAULT, encanteur
[illegible]

Propriété face au Canal Carondelet.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.
[illegible]

Jolie maison [illegible] sur la rue de l'Hôpital
PAR S. GUINAULT
[illegible]

Succession de Jacques Casimir Jules Vigne.
Vente pour effectuer un partage.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

Vente, pour cause de départ, d'une jolie propriété d'encoignure.
PAR S GUINAULT, Encanteur.
Bureau rue Bienville et Passage de la Bourse.
SAMEDI 29 septembre 1866, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

Hotel de Soto, Bine Store, encoignure Bienville et Nouvelle Levée
PAR S GUINAULT, Encanteur.
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.
LE propriétaire de l'établissement [illegible]

VENTES A L'ENCAN.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
300 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
Aussi—100 Caisses Chapeaux pour Hommes et Enfants.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, [illegible] Chartres
MERCREDI 26 courant, à 10 heures [illegible] il sera vendu—
300 caisses bottes, souliers et brodequins,
—AUSSI—
100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
[illegible]

PAR D. E. MORPHY.
Jougs de Bœufs.
PAR D. E MORPHY, encanteur.
IL sera vendu jeudi 27 septembre 1866, [illegible] au magasin No 14 de la rue des Magasins, coin Commune—
[illegible] jougs de bœufs.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Magnifique stock de Quincaillerie, Coutellerie, Etagères, etc.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu sans remise, jeudi [illegible] à 10 heures du matin, au magasin No [illegible] de la rue des Magasins, coin Commune—
Un grand choix de quincaillerie, coutellerie, étagères, pupitres, &c.
Voir les catalogues.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR MONTGOMERY & BRO.
Vaches à Lait avec leurs Veaux.
Onze Magnifiques Vaches à Lait avec leurs Veaux, venant d'arriver de St Louis—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu jeudi, 27 septembre, à 11 heures [illegible] aux écuries de P. Lucas, rue Gravier [illegible]
Conditions—comptant en billets du Trésor des E-U.

Meubles ......Meubles ......Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, jeudi 27 septembre à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue Gravier:
Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—
[illegible]
—EGALEMENT—
[illegible] bois et rotin. 26 sept

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de trait, Voitures, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.
Par MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu jeudi 27 septembre à 11 heures du matin aux écuries de P. Lucas, rue Gravier:—
Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de trait,
Belles vaches laitières.
—Aussi—
Buggies, découverts et couverts, [illegible]
Conditions—comptant en billets [illegible]

SUCCESSION DE ROBERT HARDY—No. 27,3[illegible]
Mulets, Drays, Fonds d'une boutique de Barbier et un lot de Meubles, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.
Meubles de salon en bois de rose et en [illegible] Meubles de salle à manger en chêne, [illegible] à dessus en marbre, Glaces françaises, &c., à l'encan, pour cause de départ.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
[illegible]

Chevaux, voitures, buggies et harnais, à l'encan,
Le propriétaire se retirant des affaires.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
[illegible]

Succession d'Eugène Paulin [illegible] No. 27,233.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
[illegible]

Beaux Meubles à l'Encan.
Par J. P. BOISSEAU, Encanteur
[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.
Deux très jolies résidences en briques, à trois étages, dans la rue des Remparts, entre les rue St-Louis et Toulouse.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 47.
SAMEDI, 29 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] il sera vendu—
DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St-Louis [illegible]
CONDITIONS—[illegible]

Très belle et agréable Résidence dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon.
Une Maison en Briques, à trois Etages et à Mansarde, parfaitement disposée et finie dans le genre moderne, ayant Seize Chambres et bâtie sur un terrain large et profond.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.
MERCREDI, trois octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale il sera vendu—
[illegible] la belle Maison en briques, à trois étages et à mansarde, [illegible]

PAR J. B. CROZAT.
Succession de Mme Marie Tosso, femme décédée de Ramon Muro.
PAR J B. CROZAT, encanteur.
VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE
Ramon Muro, tuteur, vs. Jean Tosso et veuve Louis Palo — No 27,252.
EN vertu d'un ordre de l'Honorable John W. T[illegible] Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 13 septembre 1866 il sera vendu MERCREDI 17 octobre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] la propriété suivante, savoir:
[illegible]

CHOLERA
Liqueur anti-cholérique de Raspail.
CETTE liqueur inventée par M. Raspail, (un des plus grands chimistes du monde) est le seul préservatif reconnu efficace et employé par les trois quarts des populations européennes [illegible]
C'est un remède certain contre la diarrhée chronique, la dysenterie, &c.
A vendre par
F. GAUDOZ, Pharmacien,
1er juillet— Encoignure Orléans et Bourbon.